



**AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2026-002**

Aux contribuables intéressés de la municipalité de Pike River, prenez avis que lors de l’assemblée du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2026, les membres du conseil entendront les intéressés concernant la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets de la demande :**

La demande de dérogation mineure vise l’implantation d’une piscine et de ces accessoires sur le lot 5 452 489, situé au 256-262, route 133, dont l’emplacement en cour avant n’est pas conforme en vertu de l’article 6.1 (usages et constructions permis dans les cours) du règlement de zonage numéro 05-0813. La dérogation mineure vise à rendre conforme l’implantation de la piscine et ces accessoires en cour avant considérant la forme irrégulière du lot.

Donné à Pike River, ce 5 mai 2026.

  
Lucie Riendeau, directrice générale